



Le 12/02/2018



Du 12 au 23 février, pendant les vacances scolaires, la commune de Périgueux va procéder à l'élagage des arbres dans le jardin des Arènes, parc de Vésone, place Bugeaud, boulevard et cours Montaigne, voie des stades.

Pour mener à bien ces travaux et assurer la sécurité des usagers de la voie publique, des modifications de circulation et de stationnement seront nécessaires :

- ➡ **du lundi 12 février à 8 h au mercredi 14 février à 18 h**, le stationnement des véhicules sera interdit, le long du jardin des Arènes, côté intérieur de l'anneau de circulation
- ➡ **du jeudi 15 février à 8 h au vendredi 16 février à 18 h**, au fur et à mesure de l'avancement des travaux la circulation sera interdite sur toutes les voies longeant la place Bugeaud. Le stationnement des véhicules sera interdit place Bugeaud et sur la voie réservée aux taxis et la circulation des véhicules sera limitée à 30 km / h aux abords de cette zone
- ➡ **le lundi 19 février de 8 h à 18 h**, boulevard Michel Montaigne, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la voie de gauche en face de l'immeuble portant le numéro 1
- ➡ **le lundi 19 février de 8 h à 18 h**, cours Michel Montaigne, la circulation sera interdite sur la voie de gauche en face des immeubles portant le numéro 2ter et 4
- ➡ **le mardi 20 février de 8 h à 18 h**, au fur et à mesure de l'avancement des travaux au parc de Vésone, le stationnement sera interdit rue Claude Bernard et la circulation des véhicules s'effectuera par demi-chaussée (alternativement dans un sens puis dans l'autre) au droit du chantier.
- ➡ **le mercredi 21 février de 7 h à 13 h**, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Juin et la rue Francis Rongieras. Les véhicules seront déviés du centre-ville vers le Gour-de-l'Arche par l'avenue Maréchal-Juin, la rue Alphée-Mazières et la rue Francis-Rongieras.

Réalisée par une entreprise spécialisée, cette opération permet de garantir la sécurité des Périgourdiens mais aussi d'assurer l'entretien des arbres de la ville. Elle permet d'une part de réduire l'éventualité des chutes de branches fragilisées en période de vent fort et de fortes pluies. Elle permet d'autre part par une rotation trisannuelle de maintenir ces arbres dans des gabarits convenables en milieu urbain.

L'intervention sur les arbres en cette période de repos végétatif ne les fragilise pas et les températures plus basses de l'hiver limitent les risques de contamination par des champignons et autres affections.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)